

# Ville d'Acton Vale

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				136	137	138	139	140
<b>USAGES</b>	<b>HABITATION</b>	classe A-1 unifamiliale isolée			●		●	●
		classe A-2 unifamiliale jumelée			●		●	
		classe A-3 unifamiliale en rangée						
		classe B-1 bifamiliale et trifamiliale isolée		●				
		classe B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelée		●				
		classe B-3 bifamiliale et trifamiliale en rangée						
		classe C-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)		●		●		
		classe C-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)						
		classe D - habitation communautaire						
	classe E - maison mobile					●	●	
	<b>COMMERCE</b>	classe A-1 bureaux						
		classe A-2 services						
		classe A-3 écoles musique, danse						
		classe A-4 alimentation (- de 300 m ca)						
		classe A-5 vente au détail (- de 300 m ca)						
		classe A-6 meubles, équip. (- de 300 m ca)						
		classe A-7 commerces (+ de 300 m ca)						
		classe A-8 imprimeries (- de 200 m ca)						
		classe B-1 spectacles, salles de réunion						
		classe B-2 bars, brasseries						
		classe B-3 commerces érotiques						
		classe B-4 récréation intérieure						
		classe B-5 arcades						
		classe B-6 récréation ext. intensive	art. 17.4					
		classe B-7 récréation ext. extensive						
		classe B-8 observation nature						
		classe B-9 clubs sociaux						
		classe C-1 hébergement						
classe C-2 gîte du passant								
classe C-3 restauration								
classe C-4 cantines								
classe D-1 poste d'essence								
classe D-2 station service, lave-autos		art. 19.2						
classe D-3 ateliers d'entretien		art. 19.2,19.3						
classe D-4 vente de véhicules		art. 19.2						
classe D-5 pièces et accessoires								
classe E-1 construction, terrassement								
classe E-2 vente en gros, transport	art. 17.2							
classe E-3 para-agricole								
classe E-4 autres usages commerciaux								
<b>INDUSTRIE</b>	classe A		art. 20.2					
	classe B		art. 20.2					
	classe C		art. 20.2					
	classe D extraction		art. 17.5,20.2					
	classe E récupération, recyclage		art. 20.2					
	classe F traitement boues, lisiers		art. 20.2					
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>	classe A-1 services gouvernementaux							
	classe A-2 santé, éducation							
	classe A-3 centres d'accueil							
<b>INSTITUTIONNEL</b>	classe A-4 services culturels et communautaires							
	classe A-5 sécurité publique, voirie							
	classe A-6 lieux de culte							
	classe B parcs, équipements récréatifs		●	●	●	●	●	
	classe C équip. publics	art. 7.5.2		● [1]				
classe D infras. publiques		●	●	●	●	●		
<b>AGRICOLE</b>	classe A agriculture et forêt		art. 21.1					
	classe B élevage		art. 21.1					
	classe C activités complémentaires							
	classe D animaux domestiques		art. 21.2					
Notes particulières:								
[1] limité à station de pompage								

# Ville d'Acton Vale

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones						
			136	137	138	139	140		
<b>NORMES</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1.2	6	6	6	6	12	
		marge de recul latérale min. (m)		2	2 [a]	2	2 [a]	3	
		somme des marges de recul latérales min. (m)		6	4 [a]	6	4 [a]	6	
		marge de recul arrière min. (m)		3	3	3	3	7,6	
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)		3	2	3	2	2	
		hauteur maximale (m)		—	—	—	—	—	
		façade minimale (m)		7,3	7,3	7,3	—	—	
		profondeur minimale (m)		6	6	6	—	—	
		superficie min. au sol (m ca)		55	55	55	—	—	
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		40	40	40	40	40	
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	10	10	10	10	
	<b>AUTRES NORMES</b>	normes patrimoniales	art. 14.3						
		zones à risque d'inondation	art. 17.1.1					●	
		zones à risque d'érosion	art. 17.1.2					●	
		projet intégré						●	
PIIA									
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>	Modifié par le règlement 255-2013							
	Notes particulières: [a] dans le cas d'une habitation unifamiliale jumelée, la marge latérale est réduite à 0 mètre du côté du mur mitoyen et la somme des marges latérales est de 2 mètres								